



Déposé une plainte après accident de voiture

Par **lilou26**, le **29/06/2010 à 08:43**

Bonjour,rrnrsamedi soir j'étais à une soirée avec des amies, bien fatiguée et un peu pompette je vais m'allonger dans la voiture de l'amie qui m'a amené là et je suis réveillé par un accident. Je n'aurai jamais pensé que cette voiture se retrouverait sur la route.rrn Elle avait bu et on a percuté le flanc de la montagne pour ricocher dans le bas côté. Je m'en sors avec de multiples contusions, spécialement des douleurs aux côtes et au bassin/bas du dos.rrn Je signale que je suis artisan et crains les douleurs futures, mon dos faisant partie des outils de travail. J'hésite à porter plainte pour faire marcher l'assurance de mon amie, on m'assure que cela est sans conséquence pour elle ; est-ce vrai ? Est-il préférable de porter plainte ?

Par **chaber**, le **29/06/2010 à 09:12**

Bonjour,rrnS'il y a eu constat par les forces de l'ordre avec résultat positif de l'alccotest, votre amie conductrice sera poursuivie devant le tribunal avec les conséquences qui en découlent.rrnDans le cas contraire, il vaut mieux pour elle une transaction amiable avec son assureurrrnUn dépôt de plainte engagerait toute la procédure administrative qui aboutirait au 1er cas.rrnUn règlement amiable ne veut absolument pas dire règlement qui vous serait défavorable.rrnVous pouvez toujours déposer une plainte dans l'année suivant l'événement.rrnC'est à vous de voir la solution que vous voulez adopter.